

SEANCE DU 25 MAI 2023

Présents : Mmes VENTENAT. MF, MANDON. C, GEAIX. G, VIALTAIX. M, LABAS. O, Mrs. DEVESSIER. P, SAPIN. R, CHEFDEVILLE. D, REINE. V, DESGRANGES. R, DEMENEIX. T, ROUSSEL. C.

Absents : Mrs. PEYRAUD. C et BENQUET. C.

Excusée : Mme SIMON. L.

Pouvoir : Mme SIMON. L à Mme VIALTAIX. M.

Secrétaire de séance : Mme GEAIX. G.

Madame le Maire met au vote l'approbation du procès-verbal de la séance du 20/04/2023.

Madame VIALTAIX demande une modification sur la délibération concernant l'octroi de la subvention de 500 € à l'association Hélios. Il faut noter 8 voix pour et 6 contre. La modification est validée par l'Assemblée et la modification sera apportée sur le compte-rendu.

Le Conseil Municipal valide le procès-verbal, à l'unanimité.

ADHESION NOUVELLES COMMUNES AU SDIC : SAINT-SYLVAIN-BELLEGARDE ET SAINT-QUENTIN-LA-CHABANNE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la demande d'adhésion de deux nouvelles communes, Saint-Silvain-Bellegarde et Saint-Quentin-La-Chabanne, au SDIC. Elle propose d'accepter cette adhésion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'accepter la demande d'adhésion des communes de Saint-Silvain-Bellegarde et Saint-Quentin-La-Chabanne.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	0	0

SUBVENTION ASSOCIATION GVA 2023

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le bilan financier 2022 transmis par le Groupement de Vulgarisation Agricole (GVA) de Mérinchal.

Elle fait lecture de la demande de subvention du GVA et propose de valider celle-ci pour le même montant que l'année passée, soit 300.00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'attribuer la subvention d'un montant de 300.00 € au GVA de Mérinchal.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	0	0

SUBVENTION ASSOCIATION ENTENTE SUD-EST CREUSOIS 2023

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention transmise par l'Association de l'Entente Sud-Est Creusois. Elle fait lecture des documents et les transmet à l'ensemble des conseillers.

Monsieur DEMENEIX informe l'assemblée sur les licenciés. Il y a 36 licenciés répartis entre les jeunes, les dirigeants et l'équipe de fille Flayatoise. Sur Mérinchal, nous dénombrons 4 enfants âgés de 10 à 11 ans, 2 enfants en U15, 1 enfant en U16 et un enfant en U17.

Il explique qu'au vu du faible nombre d'enfants, une équipe ne pouvant être constituée, ceux-ci jouent avec le pôle sud d'Aubusson. Une manifestation a été organisée en septembre 2022, portant sur une journée découverte sur la commune de Crocq. Cette année la finale des U17 aura lieu sur la commune de Mérinchal suite à la demande des dirigeants.

Monsieur DEMENEIX explique également les mécanismes des clubs ainsi que les causes de la création de l'Entente servant de support financier aux autres clubs tels Aubusson et Felletin.

Madame le Maire déplore le manque d'organisation de manifestations qui permettraient à l'Entente de générer des recettes et ainsi combler les besoins en dépenses. Elle informe le conseil municipal des subventions versées par les autres collectivités en 2022 :

- Flayat : 1 000 €
- St Georges Nigremont : 150 €
- St Maurice Près Crocq : 100 €
- Pontcharraud : 100 €
- Conseil Départemental : 1 000 €

A noter que les communes de Crocq et de la Courtine ne participent pas.

Madame le Maire rend compte également d'un entretien avec Monsieur MOUNAUD, Maire de Flayat, qui l'a informé d'une subvention de 500 € pour cette année, votée par son conseil municipal. Il a expliqué qu'il verserait 500 € de plus si la commune de Mérinchal décidait de verser 1 000 €.

Une discussion s'engage sur les finances de l'Entente, notamment l'emprunt qui est en cours. Il reste encore une dette de 5 857 € à rembourser sur deux ans et demi. Madame le Maire souhaite qu'une réunion des Maires soit organisée afin de trouver une solution définitive concernant le remboursement de cet emprunt contracté auprès du District. Le conseil municipal souhaiterait que celle-ci soit définitivement remboursée afin de permettre la dissolution de l'Entente et ainsi regrouper les équipes sur le pôle sud puisque les enfants jouent déjà avec ce dernier.

Madame le Maire propose de réaliser un courrier à destination de l'Entente afin de provoquer une réunion. Le conseil municipal souhaite que cette réunion ait lieu avant de verser une subvention. Madame le Maire propose donc d'ajourner cette délibération. L'assemblée valide cette proposition.

REVISION DES STATUTS DU SIAEPA DE CROCO

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la révision des statuts du SIAEPA de Crocq. Elle distribue ces statuts au sein de l'assemblée afin que les conseillers municipaux en prennent connaissance.

Madame le Maire explique que les anciens statuts étaient très sommaires. Les changements notables apparaissent notamment :

- La représentation de la communauté de communes au sein du syndicat. Une partie seulement des communes membres étant concernées, un délégué et un suppléant suffisent.
- L'organisation d'une réunion par trimestre
- L'organisation du bureau : désormais les Maires désignés en Assemblée Générale sont intégrés au bureau

Madame le Maire informe le conseil municipal que conformément aux recommandations émises par la Chambre Régionale des Comptes dans son rapport du 16 mai 2022, Monsieur le Président a fait procéder à une révision des statuts du syndicat.

Cette révision a été confiée au cabinet d'avocats-conseils Gachon-Nouguès de Guéret d'une part, au contrôle de légalité de la sous-préfecture d'Aubusson, d'autre part.

Cette nouvelle version des statuts doit être validée par les différentes collectivités membres dont la commune de Mérinchal. Madame le Maire propose de valider cette nouvelle rédaction des statuts.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des Membres présents, le Conseil Municipal décide :

- D'adopter la nouvelle rédaction des statuts du SIAEPA de Crocq, annexée à la présente délibération.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	0	0

POINT SUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DU CENTRE BOURG

Travaux :

Monsieur CHEFDEVILLE informe le conseil municipal de l'avancée des travaux du centre bourg. Les dalles sont posées au 2/3 et l'équipe sera renforcée à compter de la semaine prochaine avec 6 ouvriers en plus. Il précise qu'il est strictement interdit de rouler avec des véhicules sur les dalles pendant une durée de 3 semaines.

La partie côté boucherie sera la première à être terminée. Les caniveaux et les bordures seront posées dans la foulée, et l'enrobé réalisé à la suite. Une fois, cette portion terminée, les travaux de la partie basse de la Place commenceront. Il précise que le Département effectuera la réfection de la chaussée depuis l'intersection au niveau de la Poste jusqu'à l'arrière de l'Eglise. En effet, le revêtement de la rue du Couvent, Grande Rue et une partie de la rue de la Source du Cher ne pourra pas être réalisé au vu de l'état du réseau d'eau. Celui-ci risquerait de céder à tout moment.

Monsieur CHEFDEVILLE explique que l'étanchéité au-dessus des sanitaires a été réalisée. De la terre végétale a été amenée. En revanche, nous sommes toujours dans l'attente de l'intervention d'Orange pour permettre la finalisation des travaux de l'entreprise Socalec.

Un passage caméra a été réalisé sous la digue de l'étang du bourg pour trouver d'où vient le problème d'eau qui se déverse dans le terrain de Mr et Mme JEANNOT. Celui-ci a révélé des cassures et fissures. Il a été constaté que l'eau ressort par le joint de raccordement de la buse ; le dessus de celle-ci est cassé au niveau de la chambre télécom. Les autres buses sont sèches. Le chef de chantier d'Eurovia propose d'attendre que l'étang baisse afin d'y voir plus clair, sachant que ces derniers jours, il n'y a pas eu d'écoulements d'eau.

Madame le Maire propose que lors de la prochaine réunion de conseil, l'ensemble des conseillers se réunissent sur la Place du Marché afin de constater l'avancement des travaux.

Finances :

AVENANT AU MARCHE AMENAGEMENT CENTRE BOURG

Madame le Maire réalise un point financier sur les travaux de l'aménagement du centre bourg.

POINT FINANCIER AMENAGEMENT CENTRE BOURG

RAPPEL DE L'ATTRIBUTION MAITRISE ŒUVRE			
	CABINETS	MONTANT HT	MONTANT TTC
ARCHITECTE MANDATAIRE	LEMAIRE-LEVEQUE	15 026,20 €	18 031,44 €
PAYSAGISTE	CLEMENCE NICOLAÏ	8 126,00 €	9 751,20 €
BET VRD	LARBRE INGENIERIE	41 827,00 €	50 192,40 €
TOTAL MAITRISE ŒUVRE		64 979,20 €	77 975,04 €

Taux base : 7,04 %

Enveloppe financière prévisionnelle : 923 000 €

Déjà réglé 2021-2022 : 37 161,60 € TTC

RAPPEL DES ATTRIBUTIONS MARCHE TRAVAUX			
	ENTREPRISE	MONTANT HT	MONTANT TTC
Lot n° 1 : VRD	EUROVIA	698 857,21 €	838 628,65 €
Lot n° 2 : Aménagement paysagé	CREUSE PAYSAGE	32 521,60 €	39 025,92 €
Lot n° 3 : Serrurerie	EGCM	44 000,00 €	52 800,00 €
Lot n° 4 : Gros Œuvre	EUROVIA	47 144,88 €	56 573,86 €
TOTAL TRAVAUX		822 523,69 €	987 028,43 €

RAPPEL DE L'ATTRIBUTION ECLAIRAGE PUBLIC			
	ENTREPRISE	MONTANT HT	MONTANT TTC
Lot n° 1 : Réaménagement des installations d'EP au Bourg suite enfouissement des réseaux Mise en lumière de l'Église et de la Place du Marché Modernisation de l'EP route de l'Étang	SOCALEC	11 593,36 €	13 912,03 €
Lot n° 2 : Réaménagement des installations d'EP au Bourg suite enfouissement des réseaux Illumination de l'Église et de la Place du Marché	SOCALEC	60 614,47 €	72 737,36 €
TOTAL TRAVAUX		72 207,83 €	86 649,40 €

Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage signée avec le SDEC.

Déjà réglé : 77 984,45 € TTC

Reste à devoir : 8 698,58 € TTC

TOTAL DES ATTRIBUTIONS : MAITRISE ŒUVRE - TRAVAUX - ECLAIRAGE PUBLIC		
	MONTANT HT	MONTANT TTC
MAITRISE ŒUVRE	64 979,20 €	77 975,04 €
TRAVAUX	822 523,69 €	987 028,43 €
ECLAIRAGE PUBLIC	72 207,83 €	86 649,40 €
TOTAL ATTRIBUTIONS	959 710,72 €	1 151 652,87 €

SITUATION FINANCIERE		
	MONTANT HT	MONTANT TTC
PREVISIONNEL BUDGET	1 075 766,67 €	1 290 920,00 €
MONTANT DES ATTRIBUTIONS	959 170,72 €	1 151 652,87 €
MAÎTRISE ŒUVRE PAYÉE 2021-2022	30 968,00 €	37 161,60 €
ENVELOPPE RESTANTE AVANT AVENANT	147 563,95 €	176 428,73 €
AVEANT N° 1 - EUROVIA	49 551,90 €	59 462,28 €
ENVELOPPE RESTANTE	98 012,05 €	116 966,45 €

VU le code de la commande publique

VU le marché conclu avec l'entreprise adjudicataire du lot considéré en application de la délibération du conseil municipal n°2022/31 du 07 juillet 2022 relative à l'attribution de marché dans le cadre de l'aménagement Centre Bourg,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2023 de la commune,

APRES avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

- De conclure l'avenant d'augmentation et de réduction ci-après détaillé avec l'entreprise suivante dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée de l'aménagement Centre Bourg :

Lot 1 : Aménagement VRD
SAS Eurovia Poitou Charentes Limousin
81, avenue du Président John Kennedy
87 000 LIMOGES

Marché initial d'un montant de.....698 857.21 € H.T
Avenant n°1 d'un montant de..... 49 551.90 € H.T
Nouveau montant du marché de.....748 409.11 € H.T

- D'autoriser Madame le Maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous les documents s'y rapportant pour leur exécution.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	0	0

Monsieur CHEFDEVILLE explique qu'il est également nécessaire de changer les portes des sanitaires. Un devis pour des portes en aluminium a été établi par l'entreprise LAGORSSE, d'un montant de 9 700 € environ. Madame le Maire souhaite qu'un second devis soit demandé auprès d'une autre entreprise.

Mobilier :

Madame le Maire présente au conseil municipal différents modèles de bancs destinés à la Place. Deux modèles en bois et fer et un troisième en acier galvanisé. Après discussion, et notamment pour des raisons d'entretien, les bancs en acier galvanisé sont choisis avec 12 voix pour et 1 voix contre.

Madame le Maire précise que les poubelles devront également être assorties avec les bancs et seront donc également en acier galvanisé.

COMMISSION VOIRIE

Monsieur DEVESSIER rend compte à l'assemblée de la réunion de la commission voirie qui s'est tenue le 22 avril. Etaient présents Messieurs SAPIN, CHEFDEVILLE et ROUSSEL.

- Ils se sont rendus au village de la Valette afin de voir sur place le chemin concerné par la demande d'acquisition de Monsieur GUILHEN mais également pour la reprise d'une portion de route pour laquelle des travaux avaient été effectués l'an passé par Eurovia.
- Puis ils se sont rendus au village du Montmerle suite à une demande de Monsieur GARAVILLON pour la réalisation une petite plateforme pour permettre aux camions de livraison d'effectuer des

manœuvres. L'entreprise SIMONET a acheminé des gravats issus des travaux de la Place sur site et les employés ont réalisé le compactage. Le travail a été bien réalisé.

- Ensuite, ils sont allés à Létrade Gare suite à un signallement de buse bouchée sur le chemin descendant le long de la maison de Monsieur REMIGNON. Le travail a été effectué.
- Par la suite, une visite du chemin des ruelles a été réalisée suite à une demande Monsieur TERRADE pour dessoucher le chemin. Un avis défavorable a été émis par la commission, ce chemin ne servant que très peu.
- Un regard bouché et une tête de buse décalée, à Truffy, a été signalé par Monsieur SAPIN. Les employés ont réalisé les travaux.
- Un état des lieux, après travaux des employés, a été réalisé sur le chemin de la Vernède. Les travaux ont été bien effectués.
- Ensuite la commission s'est rendue au village des Fougères suite au signallement d'un arbre qui penche dangereusement, situé sur un bien de section. Celui-ci menace la route, une maison ainsi que des câbles de fibre. Il devra être tronçonné.
- Enfin, un programme prévisionnel de voirie a été défini :
 - ✓ Portion de route du village du Lac au village de la Bessède,
 - ✓ La route de Miarlet,
 - ✓ Une portion de route entre le village de Truffy et le village de Beaublanges,
 - ✓ Du village du Grammaze, limite de Chard en direction du village du Montbabut,
 - ✓ Devant chez Monsieur GIRAUDON au village du Miépeix,
 - ✓ Du village de Traslprat à la route départementale,
 - ✓ Rue du Presbytère.

Un devis a été sollicité auprès de l'entreprise Eurovia, à partir duquel un choix définitif sera effectué.

Madame MANDON signale une déformation de la chaussée sur la route du Pouyal, créant une flaque d'eau importante. Elle demande s'il est possible de réaliser une tranchée sur le bas-côté et effectuer un drainage. Monsieur DEVESSIER propose de se rendre sur place pour voir ce qu'il est possible de faire.

COMMISSION ADRESSAGE

Monsieur DESGRANGES rend compte à l'assemblée de la commission adressage qui s'est réunie le 15/05/2023. Etaient présents Mesdames MANDON, LABAS et Messieurs ROUSSEL et CHEFDEVILLE.

Lors de cette réunion, les conseillers ont retravaillé sur le fichier d'adressage pour connaître le nombre de plaque de numéros nécessaire pour demander des devis auprès des entreprises KATZ, SIGNALOC et SIGNAUX GIROD. Une différence de 60 plaques a été constatée entre le comptage du cabinet Planigraphe et celui de la commune. Cela s'explique par le fait que le cabinet avait pris en compte la réutilisation des plaques existantes. Or, cela n'est pas faisable. Monsieur DESGRANGES explique qu'il effectuera un nouveau comptage afin d'être sûr du nombre de plaques nécessaires.

Un autre travail devra être réalisé sur les panneaux de noms de voies. Afin d'harmoniser l'ensemble des panneaux, Madame le Maire propose de commander, dans un premier temps, cette année, les panneaux inexistants puis l'année prochaine de remplacer les existants.

FÊTE PATRONALE

Madame le Maire informe le conseil municipal de la signature d'un devis pour la présence de deux vigiles lors des deux bals de la fête patronale, vendredi et samedi afin d'éviter que se reproduisent les dégradations passées. Le devis s'élève à 844.80 €. La commune prendra en charge le règlement. En contrepartie la subvention exceptionnelle du comité de loisirs ne sera pas versée.

TOUR DE FRANCE

Monsieur DEMENEIX rend compte au conseil municipal de la réunion de ce mercredi 24 mai concernant l'organisation de la manifestation commune entre l'association des Vieilles Roues et de la FEDSEA. Lors de cette réunion, les participants se sont rendus sur place afin de visualiser les terrains qui seront occupés. Dans le champ de Monsieur ALLEYRAT, qui a servi pour Terre en Fête, sera installé une fresque représentant un vélo et un maillot. La manifestation se tiendra dans le champ de Monsieur GARAVILLON, le long de la route départementale 941. Une fresque réalisée par l'association des Vieilles Roues sera installée. L'association des VR tiendra une buvette et un stand de restauration de type barbecue mais également un Food truck. La FEDSEA souhaite mettre en place un marché de producteurs, un village sur les emplois agricoles, un écran géant pour la retransmission du tour de France, ainsi qu'une Banda.

De ce fait, l'affluence sera plus importante qu'initialement prévue avec l'association des Vieilles Roues, ce qui engendre nécessairement la mise en place de protocoles de sécurité plus importants. Le colonel LANGLET, du SDIS, qui était présent, a expliqué les consignes à respecter et rédigera un rapport en ce sens.

Le commandant de la brigade de la circonscription d'Aubusson doit prendre rendez-vous avec Madame le Maire pour une visite sur le parcours et repérer les points à sécuriser.

REGLEMENT CHAPITAU

Madame le Maire présente au conseil municipal un projet de règlement pour les chapiteaux. Une discussion s'engage sur le fond du document. Au vu de l'heure avancée, il est proposé de réaliser un règlement plus abouti qui sera envoyé à chaque conseiller par courriel, pour avis et remarques. Ainsi celui-ci pourra être validé lors de la prochaine séance de conseil municipal.

SERVICE DES DOMAINES

Madame le Maire donne lecture d'un courrier du service des Domaines concernant la mise en vente de la maison anciennement DARGNAT sise rue des Ecoliers ainsi que les terrains s'y rapportant qui ne sont pas attenants. Cette maison fait environ 64 m² sur deux étages et ne présente pas d'intérêt pour la commune. Après discussion, le conseil municipal décide de ne pas donner suite à cette proposition.

SAFER

Madame le Maire rend compte au conseil municipal d'une visio-conférence de la SAFER ce mercredi 24 mai. Elle rappelle qu'une délibération a été prise pour faire réaliser un premier diagnostic par la SAFER sur les biens sans maître pour un montant de 650 € HT.

PROCEDURE D'ETAT D'ABANDON

Madame le Maire informe le conseil municipal du lancement de procédure de biens en état d'abandon contre les propriétaires n'effectuant pas les travaux d'entretien de leur terrain.

PVD

Madame le Maire rend compte au conseil municipal d'une réunion ce jour avec le nouveau chargé de mission dans le cadre des Petites Villes de Demain, Monsieur MILLET. Cette rencontre a permis de faire connaissance et de reprendre le document établi par Madame DURAND, sa prédécesseuse.

DEVIS AGRES ET JEU ENFANT

Madame le Maire informe le conseil municipal de deux devis demandés par Madame SIMON pour le remplacement du jeu d'enfant dans le parc du Château et un second devis pour le projet d'agrès en dessous du city stade.

Le devis du jeu s'élève à 12 261.58 € TTC et le devis pour les agrès à 19 261.58 € TTC. Madame le maire rappelle à l'assemblée le montant des travaux de la Place et les actions déjà entreprises. Elle propose d'attendre la fin de l'année avant de valider éventuellement ces achats qui n'ont pas été budgétés pour 2023 et dont il sera de nouveau question lors d'une prochaine séance de conseil municipal.

TERRA AVENTURA

Madame LABAS fait part au conseil municipal de l'augmentation des tarifs concernant Terra Aventura situé au village du Montaurat. Jusqu'à présent la cotisation, prise en charge par l'association les amis du Montaurat, s'élevait à 240 € par an et comprenait la maintenance du site. Désormais la cotisation s'élève à 500 € car la fourniture des poi'z est devenue payante.

Elle explique que cela représente un coût financier supplémentaire pour l'association des Amis du Montaurat et sollicite de la part de la commune une subvention exceptionnelle pour pallier à cette augmentation.

Madame LABS.O ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'attribuer la subvention exceptionnelle d'un montant de 250 € à l'association des Amis du Montaurat.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
12	0	0

FIBRE

Monsieur DESGRANGES rend compte au conseil municipal de problèmes rencontrés avec les opérateurs dans le cadre du déploiement de la fibre. En effet, lorsqu'un branchement ne peut être réalisé, l'opérateur se doit d'ouvrir un ticket auprès de NATHD afin que le problème puisse être solutionné. Mais dans les faits, les abonnés se retrouvent en difficulté car cette démarche n'est pas effectuée. C'est pourquoi, le numéro de téléphone NATHD réservé aux particuliers sera diffusé sur la prochaine newsletter.

ALSH LES GALOPINS EN MARCHE

Madame le Maire informe le conseil municipal du recrutement d'un nouveau directeur au sein de l'ALSH les Galopins en Marche. Le centre de loisirs reprendra à compter du lundi 10 juillet jusqu'au vendredi 11 août. Puis à partir du mois de septembre, un service périscolaire sera mis en place les mercredis.

DEVIS LAURENT TIPHAINE : BOIS LACHEIX

Madame le Maire rappelle au conseil municipal le projet du Bois Lacheix proposé par Madame LAURENT, ethno paysagiste et illustratrice. Elle fait lecture des missions proposés dans le devis avec 4 volets :

- ✓ Volet représentation
- ✓ Volet enquête ethno-forestière
- ✓ Volet activation culturelle
- ✓ Volet inventaires naturaliste

Le devis s'élève à 950 € TTC pour la réalisation des actions susmentionnées. Madame le Maire propose de valider ce devis. Le conseil municipal approuve cette proposition.

Madame le Maire souhaite qu'une convention de mise à disposition soit rédigée afin d'encadrer les activités et l'occupation du domaine communal. Elle donne lecture du projet de convention. Le conseil municipal approuve cette convention.

CEREMONIE MANEROL : DONTREIX

Madame le Maire fait part d'une invitation de Monsieur le Maire de DONTREIX pour la commémoration de Manérol. Cette cérémonie aura lieu le 11 juin à 11h00 au monument dédié.

SYNDICAT DU COLLEGE DE CROCO

Madame VIALTAIX rend compte au conseil municipal de la réunion du syndicat du collège de Crocq qui s'est tenu ce jour à 19h. Un budget 2023 de dissolution a été voté sur demande de la sous-préfecture ainsi que le compte administratif de 2022. De fait, il faudra voter un compte administratif 2023. Le budget 2023 va permettre de réaliser les balances de l'actif et du passif afin de prononcer la dissolution du syndicat. Le collège est transféré au Conseil Départemental pour l'euro symbolique et l'employée est affectée sur la commune de Crocq depuis le 1^{er} janvier 2023. La commune de Crocq procédera aux appels, en juillet et en décembre, des sommes dues dans le cadre du remboursement du salaire de l'agent suivant la clé de répartition définie en fonction du nombre d'habitants.

Madame VIALTAIX rappelle qu'à partir du 01/01/2024, l'agent sera transféré de plein droit au centre de gestion de la Creuse et le salaire à rembourser sera de 150%.

DEMISSION AGENT

Madame VIALTAIX fait part au conseil municipal de la démission de l'agent en charge du ménage de l'école primaire depuis le 04/05/2023. Actuellement le ménage est assuré par un agent technique les matins à partir de 7h30.

La séance est levée à 00h45.